



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Cottens FR
Route du Centre 20
Case postale 36
1741 Cottens FR

GN	JBS	JCB	MCC	YN	MAS	CLM
R. 21 MAI 2025						
Compta :						
Visa			Visa			

Givisiez, le 19 mai 2025

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier :25-FR-18819

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Cottens FR
Prélèvement du : 08.05.2025 Effectué par : Monsieur Christophe André YERLY Date arrivée : 08.05.2025
Remarque : Informations transmises au SAAV lors de la remise des échantillons:
Prélèvement fait par Christophe Guillaume (SINEF)
Météo des dernières 24 heures: faibles précipitations
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: faibles précipitations
N° mandat DG Aqua : TTE2167

RÉSULTATS



N° d'échantillon :25-70272 - Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Secteur : 031 - puits Le Pontet
Lieu de prélèvement : 01 - réservoir avec STAP Le Pontet, eau brute, Pré du Chano 75 , Chénens
Température de l'eau : 9.8 °C
Débit [l/min] : 135
Statut de distribution : Distribuée dans le réseau / En service

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 471811 (M4)	µg/L	0.118 ± 0.035	max. 0.100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 611968 (M9)	µg/L	<0.010	max. 0.100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil R 417888	µg/L	<0.010	max. 0.100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 507900	µg/L	<0.010	max. 0.100
FR-LC-M-536-107	Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	µg/L	<0.050	max. 0.100
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	587 ± 12	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.


Xavier GUILLAUME
Chimiste cantonal

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Copie(s) à : SINEF SA, Route des Fluides 1, 1762 Givisiez
AESO Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest, 1762 Givisiez